## Copyright Board Canada CANADA

## Commission du droit d'auteur Canada

## [TRADUCTION]

Ottawa, le 6 décembre 2004

**DOSSIER: 2004-UO/TI-35** 

## TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée à Summit REIT Property Management Ltd., Calgary (Alberta), pour la reproduction de plans architecturaux

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à *Summit REIT Property Management Ltd.* comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction d'une copie à des fins opérationnelles seulement de plans architecturaux, structuraux et mécaniques créés en 1975 par l'architecte K. Robert Trueman pour le bien immeuble situé au 3501, 54<sup>th</sup> Avenue SE, dans la municipalité de Calgary, province de l'Alberta.
  - La délivrance de cette licence ne libère pas le titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute autre utilisation non visée par cette licence.
- (2) La licence expire le 31 décembre 2004. La reproduction autorisée doit donc être terminée au plus tard à cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Le titulaire paiera la somme de 25 \$ à toute personne qui établit, avant le 31 décembre 2009, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre visée par la présente licence.
- (5) La présente licence ne prend effet qu'à compter du moment où le titulaire produit, auprès de la Commission, son engagement à respecter les modalités énoncées au paragraphe 4) cidessus.

Le secrétaire général,

Cloude Majeour

Claude Majeau